



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL
Du 16 JUILLET 2015 A 20H30**

L'an deux mil quinze, le seize juillet, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur TAECK Guy, Maire.

Etaient présents : MM. TAECK Guy, LASALLE Jean Pierre, DELETOILLE Didier, BETHOUART Yann, PERISSET Gael, BINARD LAURENT Loic, Mmes BOUTARD Nicole, FACQUEZ Candie, RICHARD Isabelle formant la majorité des membres en exercice.

Absents, excusés : M. GARBE Laurent

Madame FACQUEZ Candie a été élue secrétaire.

De quoi nous avons rédigé le présent compte rendu.

Ordre du jour :

- Compte-rendu de la dernière réunion
 - 1- FDE : Groupement de commandes
 - 2- Achat Terrain
 - 3- Amiens : Capitale Région Picardie
 - 4- Feux d'artifice
 - 5- Régisseur salle polyvalente
 - 6- Décision modificative budget
 - 7- Achat remorque

Informations diverses

Compte rendu de la dernière réunion :

Il a été noté que Madame Richard était absente non excusée : l'absence avait été justifiée par mail (arrivé dans les spam).

Sinon le compte rendu est approuvé sans observation.

1- FDE : Groupement de commandes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la FDE 80 a décidé de mettre en place une mise en concurrence pour la fourniture d'électricité des sites que la puissance électrique soit supérieure ou inférieure à 36 KVA.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

D'adhérer au groupement de commandes coordonné par la FDE 80 pour tous les sites électriques que la puissance soit supérieure ou inférieure à 36 KVA.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2- Achat Terrain

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la décision prise pour l'achat du terrain Rue du Calvaire, il y a lieu maintenant de prendre une délibération concernant le prix d'achat et l'état prévisionnel des frais de notaires.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DONNE leur accord sur le prix d'achat du terrain et sur l'état prévisionnel des frais de notaires et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet acte.

3- Amiens : Capitale Région Picardie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Madame Brigitte FOURE, Maire d'Amiens relatif à un appel de soutien afin que la ville d'Amiens soit la Capitale administrative de la région.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE de soutenir l'appel pour Amiens Capitale Régionale.

4- Feux d'artifice

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de tirer un feu d'artifice lors du 13 juillet.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE de tirer un feu d'artifice le 13 juillet au soir.

5- Régisseur salle polyvalente

Monsieur le Maire précise à l'assemblée, comme les conseillers en avaient parlé lors de la définition des tâches de l'agent remplaçant de Mme Deraule, il avait été convenu que cet agent prendrait en charge la régie de la salle polyvalente.

Le nouvel agent a pris ses fonctions il y a plus d'un mois maintenant et tout se passe correctement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, EST d'accord pour que ce nouvel agent soit le régisseur de la salle polyvalente et AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de la perception.

6- Décision modificative budget

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de l'élaboration du budget et notamment concernant le prix d'achat du tracteur ; les montants à prendre en compte sont les montants TTC. Donc il y a lieu de prendre une décision modificative afin de prendre en compte les bons montants.

Fonctionnement

Compte 61522 : - 2 500 €

Investissement

Compte 1641 : + 2 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE cette décision modificative avec

Pour : 7 voix Abstention : 2 voix Contre : 0 voix

7- Achat remorque

N'ayant pas reçu toutes les informations pour délibérer sur cet achat, Cette question sera étudiée lors du prochain conseil municipal.

Informations diverses

- Le 23 juillet prochain aura lieu le passage du Jury du concours des villages fleuris
- Le 16 aout, le comité des fêtes de Villers sur Authie organise son premier corso fleuri : la commune de Favières va participer (en remerciement du prêt de matériel pour nos manifestations). Monsieur le Maire demande à l'assemblée si ses membres peuvent être présents pour installer les fleurs le samedi 15 aout.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21 h 45

Le Maire, Guy TAECK